

51, rue des Terres Neuves  
CS 60001  
33130 Bègles Cedex

05 56 17 36 36

[www.iddac.net](http://www.iddac.net)



## FAQ

# Permanences artistiques

Tout au long de l'année, l'iddac reçoit, oriente et accompagne les porteurs et porteuses de projets girondin·es et les opérateurs du territoire.

Pour mieux comprendre le périmètre de nos actions, ce document répond aux questions les plus fréquemment posées.

51, rue des Terres Neuves  
CS 60001  
33130 Bègles Cedex

05 56 17 36 36

[www.iddac.net](http://www.iddac.net)



## 1) Ma structure/mon projet évolue dans l'univers du livre, de l'audiovisuel, ou du patrimoine bâti : est-ce que l'iddac peut m'accompagner ?

Missionnée par le Département de la Gironde dans le cadre d'une convention, l'iddac soutient le travail de création principalement dans le champ des arts de la scène ou du spectacle vivant. Toutefois, à travers notamment les projets d'action sociale, d'éducation artistique et culturelle, ou encore de développement territorial, l'agence peut être amenée à soutenir des projets relevant d'autres disciplines artistiques et/ou pluridisciplinaires.

## 2) L'iddac peut-elle soutenir financièrement mon projet de création /ma compagnie ?

L'iddac est un outil de coopération qui peut aider financièrement des projets qui s'inscrivent sur le territoire girondin en lien avec les partenaires du territoire. L'agence à la différence de la Direction de la Culture du Département de la Gironde, n'octroie pas de subventions. Le pôle création et économie de la création de l'iddac peut soutenir une création relevant de formes du spectacle vivant et de formes hybrides selon ses modalités d'intervention :

- **Les aides en résidence** sont des aides de travail, de création, de répétitions, de recherche. Elles sont **demandées et portées par les lieux culturels** qui accueillent les compagnies et qui s'impliquent eux-mêmes fortement dans l'accompagnement des artistes qu'ils reçoivent. L'iddac veille à ce que ces lieux d'accueil s'inscrivent dans une chaîne de valeur, favorisant les trajectoires professionnelles, la vie économique des projets artistiques générateurs d'emploi culturel.

- L'iddac peut également s'engager à **soutenir un projet en coproduction**. Pour qu'une demande en coproduction soit étudiée, il est nécessaire que la compagnie bénéficie de **l'engagement significatif de lieux culturels girondins qui diffuseront le spectacle**. Pour autant, cette condition n'est pas suffisante pour une aide systématique de l'iddac qui regarde la trajectoire de vie du projet en Gironde et en dehors, l'implantation girondine de la compagnie, son développement et sa structuration, son travail partenarial sur le territoire, l'exploitation de son répertoire... En fonction de cela, l'iddac reçoit la compagnie et étudie la possibilité de s'impliquer en coproduction sur cette création.

- L'agence soutient également financièrement **la diffusion** de ses coproductions en co-organisant des représentations avec les structures culturelles du territoire dans le cadre de conventions signées avec le réseau des Scènes Partenaires ou de conventions ponctuelles et spécifiques.

- L'iddac accompagne des opérateurs du territoire (lieux de diffusion, associations...) mais aussi **des projets des collèges, lycées**, lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales, Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté, des communes et communautés de communes, des réseaux professionnels comme **le Réseau Médiation** ... selon différentes modalités.

### 3) J'ai créé, ou je suis en train de créer, un spectacle : comment l'iddac peut m'aider à le diffuser ?

L'iddac intervient en amont de la création, en coproduction ou en soutien à la résidence (demande portée par un lieu culturel), après réception et étude des demandes.

**Le Parcours Apprenant Structuration** propose également quatre Ateliers dédiés à la communication de projet : Le dossier de présentation, Le budget de production, Parler de soi et de son projet, et Aborder un rendez-vous partenarial. Ces ateliers ne constituent pas une formation à la diffusion.

Certains organismes agréés proposent également des formations autour de ces questions, notamment **la SCIC Confer** dont l'iddac est sociétaire.

### 4) Qui peut suivre les Parcours Apprenants de l'iddac ?

L'iddac propose des rencontres et des rendez-vous accessibles à tous et toutes sur inscription. **Les 4 Parcours Apprenants de l'iddac** se déroulent tout au long de l'année, au sein de l'agence et sur le territoire. Les Tours d'horizon sont accessibles sur simple inscription. Les Ateliers sont réservés aux structures cotisantes de l'iddac : **la cotisation** sur l'année en cours doit être à jour à la date de l'Atelier.

**Rendez-vous sur notre agenda** [\[+\]](#)

### 5) Comment emprunter du matériel auprès de l'iddac ?

Le prêt de matériel est réservé à des projets et manifestations à caractère culturel et non commercial, de façon à accueillir des spectacles dans de meilleures conditions techniques.

**Guide pratique du prêt de matériel** [\[+\]](#)

Pour emprunter du matériel et/ou bénéficier d'un conseil à l'équipement, l'organisme (association ou collectivité) doit être à jour de sa cotisation.

**Formulaire de demande de prêt de matériel** [\[+\]](#)

### 6) Comment fonctionne le centre de ressources de l'iddac ?

L'iddac, offre l'accès à son centre de ressources situé dans les locaux de Bègles. Ouvert à toutes et tous, il propose à la consultation sur place plus de 3200 ouvrages et une vingtaine de revues professionnelles (ce catalogue est accessible en ligne sur **le portail documentaire iddOc**).

Accessible sur les horaires d'ouverture de l'agence (9h-13h et 14h-17h), le centre de ressources est régulièrement le lieu de rencontres ou temps de travail : si vous souhaitez consulter les ressources, merci de prendre rendez-vous auprès de Chloé Gingast, chargée de projet ressource et territoires / [chloe.gingast@iddac.net](mailto:chloe.gingast@iddac.net)



## 7) Comment candidater aux P'tites Scènes ou aux Scènes d'été ?

L'iddac anime le dispositif **Les P'tites Scènes**, porté par le Réseau *Les P'tites Scènes*, un réseau de programmeurs du territoire (lieux culturels, communes, associations...) qui entend soutenir la création et la diffusion de petites formes musicales. Le dispositif est ouvert à divers registres de musique chantée proposant des compositions originales (pas de reprises) : chanson francophone, musiques du monde, musiques actuelles... Les P'tites Scènes permettent à des artistes professionnel·le·s, conjuguant dans leurs créations texte et musique, d'être accueilli.e.s en résidence et de se produire sur scène lors de tournées sur tout le territoire girondin.

**Les candidatures P'tites Scènes sont ouvertes chaque automne [+]**

Les Scènes d'été sont un dispositif géré par la Direction de la Culture, Mission des programmes départementaux. Toutes les informations pour candidater sont disponibles sur le site du Département de la Gironde.

## 8) J'ai un projet de médiation (éducation artistique et culturelle) qui pourrait s'adresser aux jeunes en temps scolaire : est-ce que l'iddac peut m'aider ?

Selon le format du projet qui est mené en partenariat avec des scènes culturelles référentes EAC et les équipes pédagogiques des collèges et lycées uniquement, l'iddac peut soutenir les interventions des artistes professionnels auprès des élèves via deux dispositifs départementaux : **À la découverte des arts de la scène / À la découverte de l'art et de l'environnement**.

*Ces projets sont déposés en juin par les enseignants sur la plateforme ADAGE*

## J'ai un projet de médiation (culture /social) qui pourrait s'adresser aux jeunes et adultes suivis par les services des pôles territoriaux de solidarité : est-ce que l'iddac peut m'aider ?

Selon le profil des bénéficiaires et du choix du projet mené avec les équipes de travailleurs sociaux et des scènes culturelles du Réseau Médiation, l'iddac peut soutenir les interventions des artistes professionnels :

**Avec les pôles territoriaux de solidarité [+]**

**Avec les structures de protection de l'enfance [+]**

## J'ai un projet de médiation (Éveil Artistique) qui pourrait s'adresser aux structures de la Petite enfance : est-ce que l'iddac peut m'aider ?

L'iddac pilote depuis 2002 un appel à initiatives **Les P'tits d'abord** pour des résidences d'artistes au long cours dans des structures d'accueil petite enfance. Dans le cadre de ce dispositif, l'agence soutient les interventions d'artistes professionnels.